



Demande de conseil sur la pension alimentaire

Par **GaillardJ**, le **20/03/2012** à **09:56**

Bonjour,

ma question se porte sur la pension alimentaire que je dois payer à mon ex-conjoint, ce montant est de 100€. Le problème est que depuis que je suis arrivée en Suisse (lieu de mon nouveau domicile) je suis aidée par les services sociaux et ne touche donc que le minimum social pour pouvoir vivre. Je ne peux donc pas payer la pension alimentaire que mon ex-conjoint me réclame car il n'a plus le droit à l'aide de la CAF.

Que dois-je faire ? Sachant que j'ai accouché il y a peu de mon deuxième enfant issu de mon mariage en Suisse et que nous sommes souvent obligés de demander de l'aide à la mère de mon mari pour boucler les fins de mois.

De plus il s'est mis en couple avec une jeune femme qui apporte son aide dans le foyer, c'est d'ailleurs pour cela que la CAF ne l'aide plus. Je sais que leurs finances se portent bien et que la pension alimentaire ne servirait qu'à payer ses loisirs personnels.

Dois-je donc me ruiner plus encore pour de l'argent qui ne sera pas utilisé pour mon fils?